

# Actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement recensés dans SIGNA

Année scolaire 2018-2019

---



**Youssef Hrizi**  
**Chantal Préveral**

**Septembre 2019**

## Remerciements

Nous tenons à remercier :

- l'ensemble des établissements de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II pour leur participation au recensement,
- le groupe « vie et climat scolaire » pour les échanges et réflexions menés autour de la problématique des violences en milieu scolaire,
- Mme Aurore Duteil, directrice adjointe du SRED, pour son suivi et sa relecture attentive et M. Narain Jagasia, responsable de l'édition, pour sa relecture et le soin apporté à la mise en forme.

## Avertissements

*Dans ce document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but de ne pas alourdir le texte.*

*Les pourcentages étant arrondis, les totaux peuvent varier de 99% à 101%.*

### Compléments d'information :

Youssef Hrizi  
Tél. +41/0 22 546 71 32  
[youssef.hrizi@etat.ge.ch](mailto:youssef.hrizi@etat.ge.ch)

Chantal Préveral  
Tél. +41/0 22 546 71 41  
[chantal.preveral@etat.ge.ch](mailto:chantal.preveral@etat.ge.ch)

### Responsable de l'édition :

Narain Jagasia  
Tél. +41/0 22 546 71 14  
[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch)

### Internet :

<https://www.ge.ch/dossier/analyser-education>

### Diffusion :

Service de la recherche en éducation (SRED)  
12, quai du Rhône - 1205 Genève  
Tél. +41/0 22 546 71 00

Document 19.023

*Le contenu de ce document n'engage que la responsabilité du service de la recherche en éducation.*

# Sommaire

<b>Introduction .....</b>	<b>5</b>
Organisation du rapport.....	5
L'essentiel en bref.....	6
<b>1. La violence en milieu scolaire .....</b>	<b>7</b>
1.1 Qu'entend-on par violence ?.....	7
1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?.....	7
1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?.....	7
<b>2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève .....</b>	<b>9</b>
2.1 Origine du recensement .....	9
2.2 Objectifs du recensement.....	9
2.3 Critères de recensement et informations collectées .....	10
2.4 Récoltes et traitement des données.....	10
<b>3. Résultats de l'année scolaire 2018-19.....</b>	<b>11</b>
3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire .....	11
3.2 La nature des incidents graves .....	12
3.3 Les auteurs et les victimes .....	14
3.4 Les lieux .....	15
3.5 Les suites données sur le plan institutionnel .....	16
<b>4. Comparaison dans le temps.....</b>	<b>17</b>
4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés.....	17
4.2 Évolution de la nature des incidents .....	18
4.3 Évolution des profils des auteurs et des victimes .....	19
4.4 Évolution des lieux .....	20
4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel.....	20
<b>Bibliographie.....</b>	<b>23</b>
<b>Annexes .....</b>	<b>24</b>



# Introduction

Chaque année, la médiatisation de faits divers scolaires ravive le sentiment que la violence a envahi nos écoles. Si personne ne semble aujourd'hui remettre en cause l'existence de ce phénomène, plusieurs interrogations, relevant de son évolution (*la violence à l'école augmente-t-elle ?*), de ses métamorphoses (*les manifestations violentes sont-elles identiques à celles observées autrefois ?*), de ses causes (*quelles sont les raisons de ces violences ?*) et de son traitement institutionnel (*quelles actions sont mises en place pour lutter contre la violence ?*) se posent de manière récurrente.

En réalité, ces préoccupations ne sont pas nouvelles. La question, plus générale, de la violence des jeunes s'est d'abord posée dans les contextes locaux au début des années 1990. Dans le canton de Genève, le constat d'une recrudescence d'actes de vandalismes sur les infrastructures et les équipements sportifs de Meyrin<sup>1</sup> amène la commune à organiser une quinzaine d'information et de prévention de la violence (1993). Relayé par la presse, cet événement marque le point de départ d'un débat public sur la violence institutionnelle et urbaine à Genève.

En 1998, un autre événement fortement médiatisé soulève à nouveau la question de la violence juvénile dans le canton. Les violents débordements qui se sont déroulés à Genève en marge du sommet de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) conduit le Conseil d'État à mandater un conseil d'experts pour étudier la violence des jeunes en milieu urbain. L'expertise scientifique demandée vise alors à mettre en évidence les raisons de ces débordements et à dégager des pistes de solutions dans une perspective préventive. Le second volet du mandat donne lieu à la publication d'un rapport (Vuille & Gros, 1999) dans lequel les experts dégagent 11 recommandations. L'une d'entre elles préconise *l'enregistrement systématique des faits de violence dans les divers ordres d'enseignement* (recommandation n°2).

Cette prescription amorce la mise en place d'un recensement des violences scolaires. Le secrétariat général du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a dès lors mandaté le service de la recherche en éducation (SRED) pour quantifier et qualifier les faits de violence qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II.

## Organisation du rapport

La première partie du rapport propose quelques éléments généraux sur la violence en milieu scolaire (définition, opérationnalisation et mesure de la violence). La deuxième partie est consacrée à la présentation du recensement des actes de violence (origine, objectif du recensement, informations collectées et récoltes des données). Enfin, les troisième et quatrième parties présentent les résultats du recensement à travers l'analyse descriptive des incidents graves survenus au cours de l'année 2018-19 (troisième partie) et un regard longitudinal sur les cinq dernières années (quatrième partie).

---

<sup>1</sup> D'autres manifestations sur le thème de la violence des jeunes seront par ailleurs organisées dans cette période (quinzaines d'information à la maison du quartier de la Jonction [1993] puis dans la commune de Vernier [1995]).

## **L'essentiel en bref**

Le nombre d'incidents graves – c'est-à-dire les actes vérifiant l'une des conditions suivantes : avoir une qualification pénale évidente, avoir fait l'objet d'un signalement à une instance spécifique et avoir eu un retentissement important dans la communauté scolaire – signalés par les établissements publics genevois s'élève à 209 sur l'ensemble de l'année scolaire 2018-19. Ce volume correspond à une diminution de 23% par rapport aux signalements réalisés l'année scolaire précédente (2017-18 : 272 incidents graves recensés).

La majorité des actes de violence survenus en 2018-19 se situent dans les degrés secondaires. Les établissements du cycle d'orientation (CO) concentrent près de 45% des incidents graves recensés (secondaire II : 39%, primaire : 16%).

Les incidents recensés relèvent avant tout de la catégorie des atteintes à autrui (58%). Dans les établissements de l'enseignement primaire et secondaire I, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste davantage sous des formes verbales (insultes et menaces graves).

Les élèves et le personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social) sont les plus confrontés aux violences scolaires. Si l'implication des élèves est observée autant du côté des auteurs (61% des incidents graves perpétrés) que des victimes (31%), près d'un incident grave sur trois est dirigé à l'encontre du personnel et plus particulièrement du corps enseignant.

# 1. La violence en milieu scolaire

Nous souhaitons ici apporter quelques précisions sur le traitement de la violence dans la littérature scientifique. Nous proposons d'aborder de manière succincte les contours (définition) et contenus (opérationnalisation) de la violence ainsi que sa mesure.

## 1.1 Qu'entend-on par violence ?

Avant d'ambitionner une mesure de la violence, il nous semble indispensable d'apporter quelques éléments de définition. En consultant la littérature, nous faisons face au constat suivant : il n'existe pas de définition univoque de la violence. Les chercheurs qui traitent ce sujet mobilisent diverses définitions (Bauer et al., 2010) qui positionnent la violence entre une conception restrictive, renvoyant au champ de la délinquance (et c'est donc du côté de la Loi qu'elle se définit) et une conception plus subjective, où l'individu identifie comme « violence » tout ce qu'il ressent ou reconnaît comme tel (p. ex. Carra, 2009).

Au-delà de ces différentes considérations, le caractère évolutif<sup>2</sup> de la notion de violence fait l'objet d'un consensus général de la communauté scientifique.

## 1.2 Quels actes associe-t-on à la violence ?

Compte tenu des différentes possibilités de définition, un nombre relativement important d'événements ou de situations peuvent prétendre au qualificatif « violent ».

Ainsi, toute une série d'actes réprimés par le code pénal (p. ex. violences physiques, menaces, racket, viol, meurtre), transgressant les normes, en particulier scolaires (p. ex. non-respect du règlement, retards répétitifs, chahut dans la classe, absentéisme) ou encore, en référence au caractère très subjectif de la définition, ressentis ou vécus comme « violents » par la personne (p. ex. brimades, agressivité, notations scolaires) sont susceptibles d'être pris en considération lors de la mesure de la violence.

## 1.3 Comment mesure-t-on la violence en milieu scolaire ?

Plusieurs approches méthodologiques sont employées lors de l'étude de la violence en milieu scolaire.

La quantification du phénomène s'effectue selon deux approches<sup>3</sup>. La première approche, axée sur les individus, interroge au moyen d'un questionnaire les élèves sur leur expérience vis-à-vis de la violence en tant que victimes de faits (enquête de victimation), d'auteurs (enquête auto-rapportée) ou selon leur position de témoin. Des études similaires ciblent également des populations d'adultes selon leur statut d'enseignants ou de parents. La seconde approche, centrée sur les événements, consiste, par le biais d'enquêtes administratives, à enregistrer systématiquement l'ensemble des faits graves qui sont constatés ou portés à connaissance de l'institution scolaire.

---

<sup>2</sup> Les chercheurs s'accordent à reconnaître que la notion de violence évolue à travers les époques, selon les contextes, les systèmes culturels ou encore la position des acteurs (dans le cadre scolaire, selon que l'on se positionne du point de vue des élèves, des parents, des enseignants ou encore de la direction de l'école).

<sup>3</sup> Précisons que ces deux approches font généralement référence à des définitions différentes de la violence : alors que les enquêtes administratives s'appuient sur une définition déterminée, dans les enquêtes déclaratives, ce qui relève ou pas de la violence revient à l'enquête.

Ce champ d'étude compte également d'autres types de recherches poursuivant divers objectifs (p. ex. évaluation de dispositifs de prévention, identification de facteurs de risques, étude du mode de vie et de la culture des jeunes, étude sur le climat d'établissement) et faisant appel à des méthodologies variées (p. ex. enquêtes de terrain, approche ethnographique).

Si ces quelques éléments permettent de mieux cerner les contours de la violence, ils mettent également en lumière l'étendue des possibilités d'études dans ce domaine. Les nombreux travaux publiés (et à venir), mobilisant l'une ou l'autre des définitions, opérationnalisations ou encore méthodologies, participent à approfondir la connaissance scientifique de la violence à l'école. Debarbieux (2011) rappelle ainsi la complémentarité de ces différentes approches : *« croiser les sources et multiplier les regards est une base méthodologique constante pour toute enquête en sciences humaines. On sait depuis longtemps qu'aucun indicateur ne peut se suffire à lui seul et que seule leur multiplicité peut permettre d'approcher [...] la violence à l'école. »*



## 2. Recensement des faits de violence scolaire à Genève

Évaluer l'ampleur de la violence à l'école reste une préoccupation majeure des travaux scientifiques (Feyfant, 2010).

À Genève, la quantification de ce phénomène se fonde principalement<sup>4</sup> sur une enquête administrative réalisée, chaque année, au sein des écoles publiques genevoises dans les degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Cette enquête correspond au recensement des actes de violence qui interviennent à l'école. Depuis 2007, le SRED est ainsi chargé de mener la collecte de données et d'analyser les informations recueillies. Ce recensement donne lieu à une publication annuelle des résultats<sup>5</sup>.

### 2.1 Origine du recensement

Les premiers outils informatiques permettant le recensement des actes de violence en milieu scolaire ont été développés en France dans le milieu des années 1990<sup>6</sup>. Une période exploratoire durant laquelle se succéderont plusieurs outils et instruments sera nécessaire avant la mise en service à la rentrée 2001-2002 de l'application SIGNA (diminutif de « signalement ») dans tous les établissements scolaires. Les membres de la direction des établissements, ou responsables de circonscriptions, étaient alors tenus de renseigner systématiquement dans l'application informatique les faits de violences survenus au sein de l'école.

À Genève, en réponse à la recommandation<sup>7</sup> du collège d'experts en charge de l'étude de la violence des jeunes en milieu urbain, le DIP a obtenu en 2004 la mise à disposition de l'application SIGNA utilisée en France. Entre 2004 et 2006, une phase de travail a permis l'adaptation de l'application au contexte genevois, son expérimentation auprès d'un échantillon d'établissements des trois degrés d'enseignement et l'évaluation de son utilisation. La généralisation de l'application SIGNA à l'ensemble des écoles du canton est rendue effective dès la rentrée scolaire 2007-08.

### 2.2 Objectifs du recensement

L'objectif du recensement SIGNA est de disposer régulièrement d'une mesure des actes violents qui ont lieu dans les établissements scolaires publics genevois des degrés d'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II. Le recensement vise notamment à quantifier et qualifier les faits de violence en termes de types d'actes, les conditions de leur déroulement (contexte), les conséquences et les suites données sur le plan institutionnel ainsi que les caractéristiques des victimes et des auteurs.

---

<sup>4</sup> Plusieurs enquêtes ponctuelles, traitant notamment de la victimisation des élèves, ont également été menées à Genève. Certains de ces résultats ont fait l'objet de synthèses (cf. Gros, 2013 ; Kaiser & De Marcellus, 2009).

<sup>5</sup> Les différentes publications sont consultables à l'adresse suivante :

<https://www.ge.ch/dossier/signa-recensement-faits-violence-etablissements-scolaires-publics>.

<sup>6</sup> Pour plus d'informations, voir notamment Bauer et al. (2010).

<sup>7</sup> Pour rappel, les experts préconisaient le dénombrement systématique des violences dans les écoles publiques genevoises.

### 2.3 Critères de recensement et informations collectées

Les faits recensés par SIGNA renvoient à des **actes de violence considérés comme graves**, c'est-à-dire selon ses concepteurs<sup>8</sup> :

- les faits dont la qualification pénale est évidente,
- les faits qui font l'objet d'un signalement à la police ou à la justice,
- les faits ayant un retentissement important dans la communauté éducative.

Chaque incident grave signalé dans SIGNA s'accompagne d'informations complémentaires permettant de renseigner :

- la *nature de l'évènement* : une vingtaine de catégories préétablies<sup>9</sup> sont proposées et regroupent les incidents selon quatre types d'atteintes (atteintes à autrui, atteintes aux biens, atteintes à la sécurité, autres faits graves),
- le *lieu de l'évènement* (une vingtaine de catégories sont proposées),
- les informations relatives à l'*auteur* et à la *victime* (genre et tranche d'âge respectifs),
- les *conséquences et suites données* sur le plan institutionnel (signalement à la justice, à la police, aux services du département ; plainte déposée ; suite interne).

### 2.4 Récoltes et traitement des données

Les faits de violence sont saisis dans l'application SIGNA au niveau de chaque établissement scolaire par une personne désignée, tenue au devoir de réserve et de confidentialité. En général, cette responsabilité incombe aux directeurs-trices d'établissements.

Les actes sont recensés dans SIGNA tous les deux mois, à raison de six périodes par année<sup>10</sup>. Dans les jours qui précèdent la fin de chaque période, un rappel est envoyé aux correspondants afin qu'ils complètent les informations concernant la période qui se termine. Les établissements peuvent renseigner le système en indiquant en retour qu'aucun événement n'est intervenu durant la période.

Les informations relatives aux auteurs et aux victimes des actes de violence sont anonymes. Seuls le genre, l'âge et la fonction des personnes concernées sont renseignés. Lors du traitement des données, les informations concernant les noms des établissements qui signalent les faits de violence sont également totalement anonymisées.

---

<sup>8</sup> Précisons que depuis la rentrée scolaire 2007, la France s'est dotée d'une nouvelle enquête – SIVIS (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) – pour recenser les faits de violence scolaire. Ce changement d'outil s'est accompagné d'une évolution des critères de recensement.

<sup>9</sup> L'ensemble des catégories est présenté en annexe 1.

<sup>10</sup> Période 1 : juillet-août ; période 2 : septembre-octobre ; période 3 : novembre-décembre ; période 4 : janvier-février ; période 5 : mars-avril ; période 6 : mai-juin.

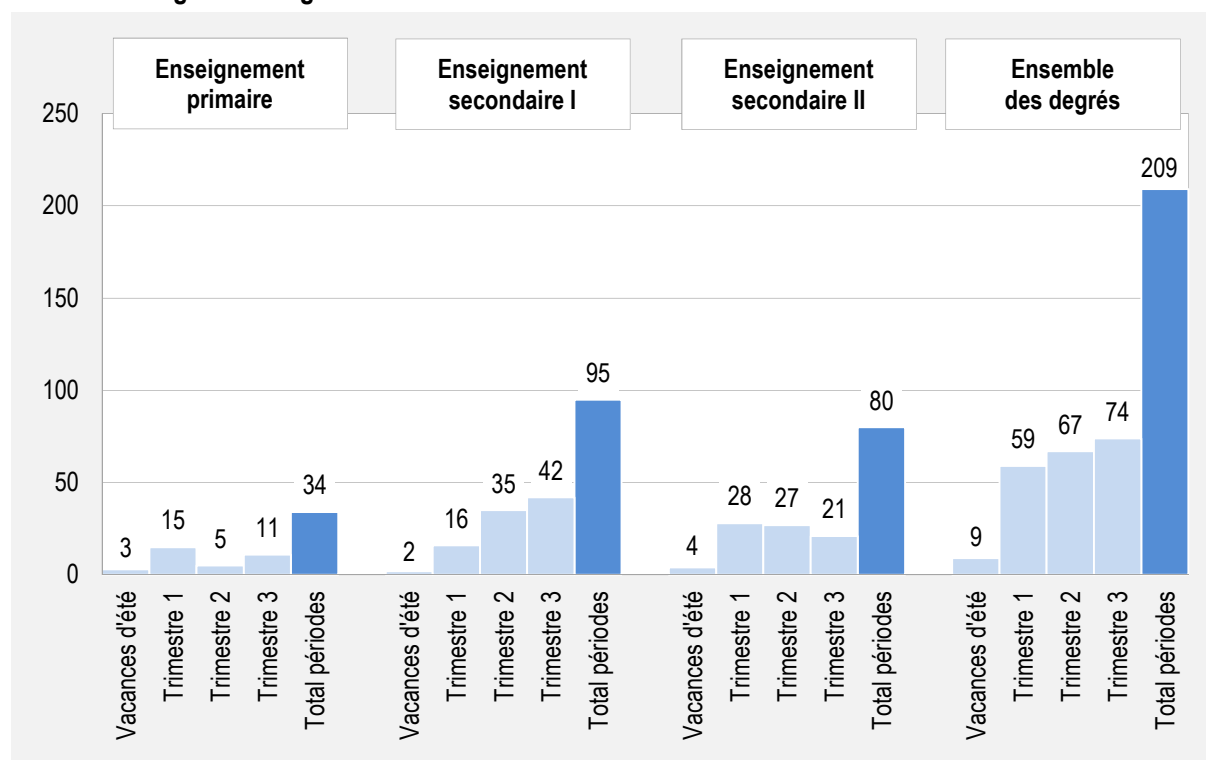
### 3. Résultats de l'année scolaire 2018-19

Cette partie présente l'analyse descriptive des résultats du recensement des actes de violence dans les établissements publics genevois d'enseignement tels que renseignés. Nous illustrerons de manière successive le volume des incidents graves qui sont recensés dans les écoles, les périodes d'apparition au cours de l'année scolaire, la nature de ces incidents, les auteurs et les victimes, les lieux où se déroulent ces actes ainsi que les suites données sur le plan institutionnel.

#### 3.1 Nombre d'incidents graves recensés durant l'année scolaire

Au cours de l'année scolaire 2018-19, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont signalé le déroulement de 209 incidents graves. La majorité de ces actes de violence se situent dans les degrés secondaires et particulièrement dans les établissements du CO qui concentrent près de 45% des incidents graves recensés (N=95).

Figure 1. Nombre d'incidents graves recensés dans les écoles selon la période de déroulement et le degré d'enseignement



Source : SRED/Recensement SIGNA/Année scolaire 2018-19

Nous pouvons par ailleurs observer que le nombre d'incidents graves varie durant l'année et selon le degré d'enseignement (Figure 1). Outre l'apparition de rares événements (dégradation de locaux) durant les vacances estivales, le déroulement des incidents graves au secondaire I intervient essentiellement durant la deuxième partie de l'année : les trimestres 2 et 3 regroupent près de 80% des actes survenus dans l'ensemble de la période

scolaire. Les mois où le plus grand nombre de signalements ont été enregistrés se situent entre janvier et avril. On comptabilise alors, en moyenne, une quinzaine d'incidents graves par mois. Au secondaire II, la manifestation d'incidents graves est davantage répartie sur l'année scolaire. Les périodes faisant suite au retour des vacances estivales (septembre-octobre), de Noël et nouvel an (janvier-février) regroupent près de la moitié des faits recensés. Enfin, si le faible volume d'incidents graves recensés au niveau du primaire (N=34) nous invite à la prudence dans l'interprétation des résultats, nous pouvons souligner que la période de la rentrée scolaire, et particulièrement le mois d'octobre, représente le moment où nous observons le plus de déclarations d'incidents graves dans les écoles primaires.

### 3.2 La nature des incidents graves

Les incidents graves qui ont lieu dans les établissements scolaires sont de natures diverses. Ils peuvent cependant être regroupés en quatre types d'atteintes réunissant une vingtaine d'actes de violence.

Les *atteintes à autrui* correspondent aux préjudices portés directement sur des personnes physiques. Le recensement actuel permet d'appréhender plusieurs formes de ces violences faites aux individus : le bizutage, les insultes graves, les menaces graves, le racket ou l'extorsion de fonds (y compris la tentative), les violences physiques avec ou sans arme ainsi que les violences physiques à caractère sexuel.

Les *atteintes aux biens* prennent en compte les dommages exercés sur les biens matériels et les équipements scolaires. Sont ici considérés toutes formes de dégradation de biens personnels, de locaux ou matériel de l'école, les détériorations induites par des tags ainsi que le vol (y compris la tentative).

Les *atteintes à la sécurité* mettent en évidence les incidents graves faisant référence à une violation des règles de sécurité de l'école : le déclenchement des alarmes, l'incendie (y compris la tentative), l'intrusion de personnes étrangères à l'établissement, le jet de pierres ou autres projectiles ainsi que le port d'arme.

La dernière catégorie rassemble une série d'*autres faits graves* qui, de par leur nature, n'intègrent pas les trois types d'atteintes susmentionnées. On recense ainsi le trafic de produits psychotropes, les autres trafics divers, les cas de suicide (y compris la tentative) ainsi que l'avènement d'autres faits graves non explicités.

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2018-19, nous observons que la quasi-totalité des catégories d'incidents graves précitées a été recensée dans les écoles publiques genevoises, ce qui rappelle le caractère multiforme de la violence en milieu scolaire.

Pour illustrer la nature de ces actes (*Figure 2*), nous avons mis en évidence, pour chacun des degrés d'enseignement, les quatre types d'atteintes et les actes les plus fréquemment signalés<sup>11</sup>. Ainsi sont représentés, en ligne, les violences physiques, les insultes et menaces graves, les dommages causés aux matériels/locaux ainsi que les vols. Ces cinq types d'actes concentrent à eux seuls entre 74% (enseignement primaire) et 80% (enseignement secondaire II) des déclarations.

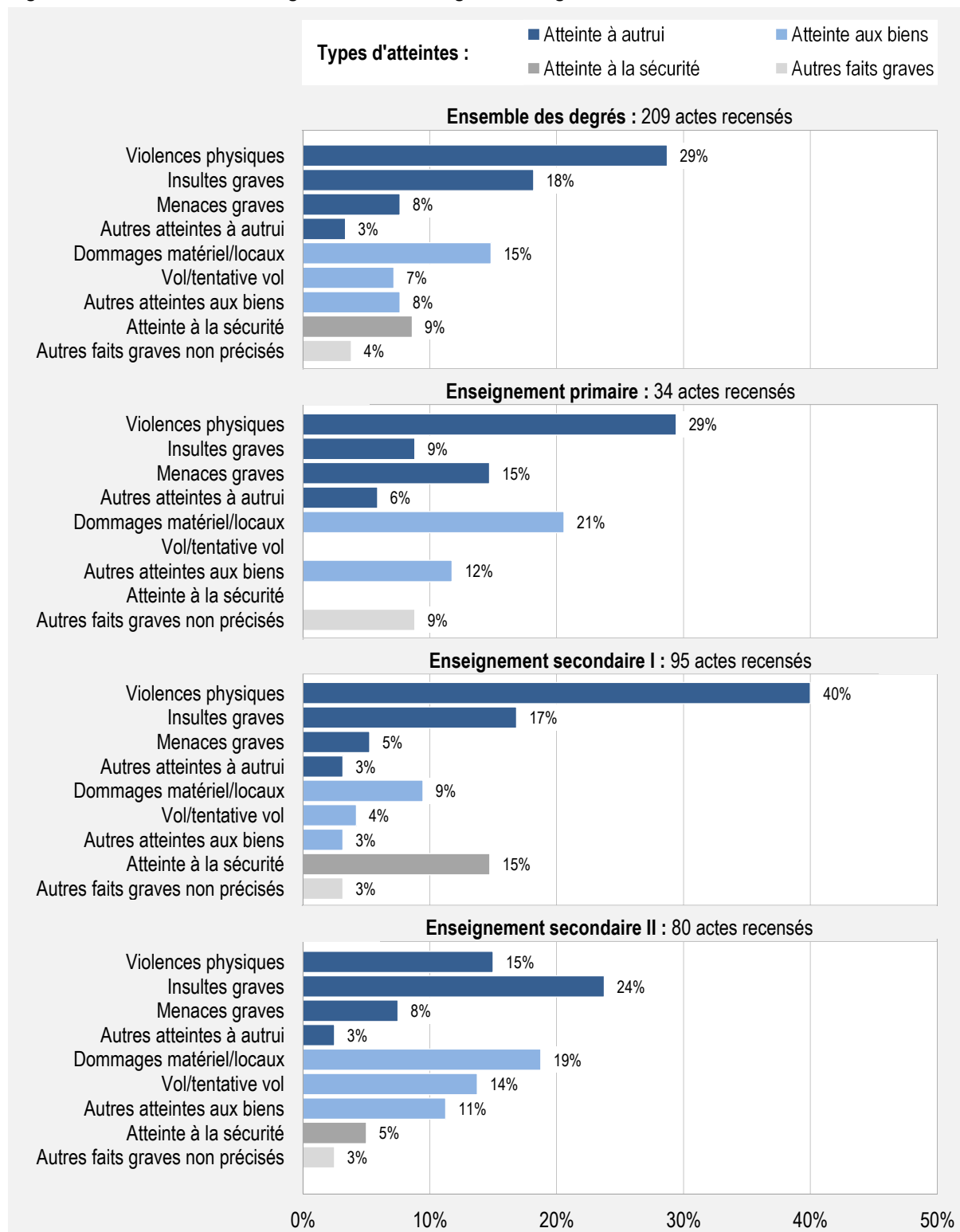
De manière générale, la plupart des incidents relèvent des **atteintes à autrui**. Dans les établissements de l'enseignement obligatoire, les atteintes à l'intégrité physique sont les plus fréquentes (primaire : 29% ; secondaire I : 40%) alors qu'au niveau de l'enseignement secondaire II, la violence se manifeste davantage sous des formes verbales (insultes et menaces graves, 32%). Nous observons que les actes liés au bizutage, au racket ainsi que les violences à caractère sexuel – regroupés sous la catégorie des autres atteintes à autrui – figurent parmi les moins signalés. Précisons que ces actes sont plus difficilement évaluables

---

<sup>11</sup> Le détail des incidents graves est présenté en annexe 2.

puisque leur identification repose avant tout sur la dénonciation des victimes qui parfois taisent de tels événements aux autorités (école, police, justice, etc.).

Figure 2. Nature des incidents graves selon le degré d'enseignement



N.B. Les « violences physiques » regroupent les faits perpétrés avec la présence d'une arme et sans arme. Les violences physiques impliquant une arme sont très marginales (ensemble des degrés : 27% sans arme et 2% avec arme ; primaire : 26% sans arme et 3% avec arme ; secondaire I : 27% sans arme et 2% avec arme ; secondaire II : 15% sans arme).

Source : SRED/Recensement SIGNA/Année scolaire 2018-19

Les **atteintes aux biens** représentent la seconde catégorie de violence la plus déclarée. C'est dans les établissements du secondaire II qu'elle est prédominante (44% de l'ensemble des atteintes contre 33% au primaire et 16% au secondaire I). Elle se manifeste avant tout par des dégradations de matériel et d'équipement scolaire (entre 9% et 21% selon les degrés), des vols ou tentatives (jusqu'à 14%), mais également par la présence de tags ou, dans de rares cas, la détérioration de biens personnels (autres atteintes aux biens, entre 3% et 11%).

Les incidents graves relevant de la **transgression des règles de sécurité de l'école** se déroulent essentiellement dans les degrés secondaires. Au CO, les atteintes à la sécurité font référence à des situations de possession d'arme (7%), d'intrusion de personnes étrangères (5%), de jets de pierres ou autres projectiles (2%) et d'incendies ou tentatives (1%). Au secondaire II, les actes correspondent exclusivement à des intrusions de personnes étrangères aux établissements (5%).

Enfin, nous observons que le recensement comprend une part variable (entre 3% et 9%) d'autres faits graves dont la nature n'est pas précisée.

### 3.3 Les profils des auteurs et des victimes

La violence qui se manifeste à l'école est le plus souvent le fait d'élèves (*Figure 3*). Sur l'ensemble des degrés, près de 60% des incidents graves signalés sont attribués aux élèves de l'établissement. C'est au CO que l'implication des jeunes en tant qu'auteur est la plus importante (80%). Les actes perpétrés sont alors le plus souvent imputables à un seul élève (72%). Nous observons néanmoins que 8% des signalements renvoient à des violences commises en groupe (dans les autres degrés, les violences collectives sont nettement plus marginales). Si les élèves sont à l'origine de la plupart des incidents graves qui interviennent dans le cadre scolaire, ils en sont également les principales victimes : plus du tiers des déclarations évoquent des violences à l'encontre d'élèves. À l'instar d'autres travaux (p. ex. Debarbieux et al., 2018), nous relevons une surexposition des garçons – en tant qu'agresseurs et victimes – aux actes violents.

Les différents professionnels intervenant dans les écoles sont, pour leur part, très rarement impliqués en tant qu'auteurs. S'ils sont, au même titre que les élèves, confrontés aux violences scolaires, c'est bien en tant que victime : en moyenne, près d'un incident grave sur trois est dirigé à l'encontre du personnel de l'école (direction, corps enseignant, personnel administratif et technique, personnel médico-psycho-social). Il s'agit le plus souvent de situations de violences verbales (insultes et menaces graves) sur le personnel enseignant. Des faits renvoyant à des intégrités physiques sont également signalés dans les degrés d'enseignement primaire et secondaire I.

La violence en milieu scolaire est aussi le fait de personnes qui sont extérieures à l'école. Sur l'ensemble de l'année 2018-19, 12% des incidents graves ont été perpétrés par des personnes n'ayant aucun rapport avec l'institution scolaire. Dans certains cas, principalement au primaire, les auteurs ont un lien de parenté avec un élève scolarisé. De manière plus générale, les faits déclarés renvoient à des intrusions au sein des bâtiments, à la dégradation de biens ou encore à des violences verbales, voire parfois physiques.

Enfin, dans certaines situations, les auteurs des incidents ne sont pas toujours identifiés. Ce type de profil est davantage présent au niveau de l'enseignement secondaire II (45% des actes contre 12% à 15% dans degrés primaire et secondaire I) et correspond à des dégradations de locaux/matériel scolaires, à des détériorations liées aux tags ou encore à des vols.

Figure 3. Auteurs et victimes des incidents graves selon le degré d'enseignement

	Enseignement primaire 34 actes recensés	Enseignement secondaire I 95 actes recensés	Enseignement secondaire II 80 actes recensés	Ensemble des degrés 209 actes recensés
<b>Auteurs</b>	100%	100%	100%	100%
Élèves (y compris groupes)	56%	80%	40%	61%
<i>dont garçons</i>	41%	57%	30%	44%
<i>dont filles</i>	6%	15%	9%	11%
<i>dont genre non précisé</i>	9%	8%	1%	6%
Personnel de l'école	-	1%	5%	2%
Personnes extérieures à l'école	29%	7%	10%	12%
Auteur non identifié	15%	12%	45%	25%
<b>Victimes</b>	100%	100%	100%	100%
Élèves (y compris groupes)	26%	43%	33%	36%
<i>dont garçons</i>	9%	23%	18%	19%
<i>dont filles</i>	15%	16%	11%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	3%	4%	4%	4%
Personnel de l'école	41%	32%	29%	32%
<i>dont hommes</i>	12%	11%	19%	14%
<i>dont femmes</i>	29%	20%	8%	17%
<i>dont genre non précisé</i>	-	1%	3%	1%
Personnes extérieures à l'école	6%	1%	4%	3%
Biens matériels	26%	24%	35%	29%

Source : SRED/Recensement SIGNA/Année scolaire 2018-19

### 3.4 Les lieux

L'analyse des lieux où se produisent les incidents relevant de la problématique des violences en milieu scolaire rappelle la complexité à délimiter les contours du périmètre de l'école (Figure 4). Ainsi, près d'un fait recensé sur quatre intervient dans des temporalités et des espaces qui se situent en dehors du temps et des bâtiments scolaires (abords de l'établissement, parkings alentours, trajet entre le domicile et l'école).

Lorsqu'elle se déroule dans l'enceinte de l'établissement (63% à 81% des incidents signalés), la violence s'observe principalement dans les lieux de vie communs ou d'enseignement. Les couloirs, cours de récréation, préaux et toilettes sont parfois le théâtre de violences entre élèves (principalement bagarres et violences verbales) ou de dégradations de biens (tags, dommage de locaux). Dans les salles où sont dispensés les enseignements (classes et ateliers), les incidents impliquent le plus souvent des enseignants et des élèves : les insultes graves à l'encontre du corps enseignant comptent alors parmi les actes les plus fréquemment signalés.

**Figure 4. Lieux de déroulement des incidents graves selon le degré d'enseignement**

	Enseignement primaire 34 actes recensés	Enseignement secondaire I 95 actes recensés	Enseignement secondaire II 80 actes recensés	Ensemble des degrés 209 actes recensés
Enceinte de l'école	65%	81%	63%	71%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	24%	33%	26%	29%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	35%	47%	34%	40%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	6%	1%	3%	2%
Abords de l'école	18%	11%	26%	18%
Trajet école / domicile	9%	4%	-	3%
Sorties scolaires	-	-	1%	0.5%
Lieu non précisé	9%	4%	10%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SRED/Recensement SIGNA/Année scolaire 2018-19

### 3.5 Les suites données sur le plan institutionnel

Au cours de l'année scolaire 2018-19, les incidents graves qui se sont déroulés dans les établissements publics genevois n'ont pas systématiquement fait l'objet d'un signalement institutionnel (*Figure 5*). Dans la plupart des situations (entre 49% et 63% selon les degrés), les services de l'Office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ), la police ou la justice n'ont pas été informés des événements. Les suites (ou sanctions) découlant des violences constatées sont essentiellement assurées par les établissements scolaires, ce qui est cohérent avec les actes les plus couramment signalés (violences physiques sans armes, violences verbales, dommage aux matériaux ou locaux scolaires).

**Figure 5. Incidents graves donnant lieu à un signalement auprès d'une instance spécifique selon le degré d'enseignement**

	Enseignement primaire 34 actes recensés	Enseignement secondaire I 95 actes recensés	Enseignement secondaire II 80 actes recensés	Ensemble des degrés 209 actes recensés
Aucun signalement	59%	63%	49%	57%
Signalement à une instance :	38%	33%	50%	40%
<i>Police</i>	29%	31%	48%	37%
<i>Services de l'OEJ</i>	9%	1%	3%	3%
<i>Justice</i>	-	1%	-	0.5%
Signalement à plusieurs instances :	3%	4%	1%	3%
<i>Services de l'OEJ, Police et Justice</i>	3%	1%	1%	1%
<i>Police et Justice</i>	-	2%	-	1%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SRED/Recensement SIGNA/Année scolaire 2018-19

Lorsqu'un signalement est déposé, les personnes depositaires se tournent le plus souvent vers la police.



## 4. Comparaison dans le temps

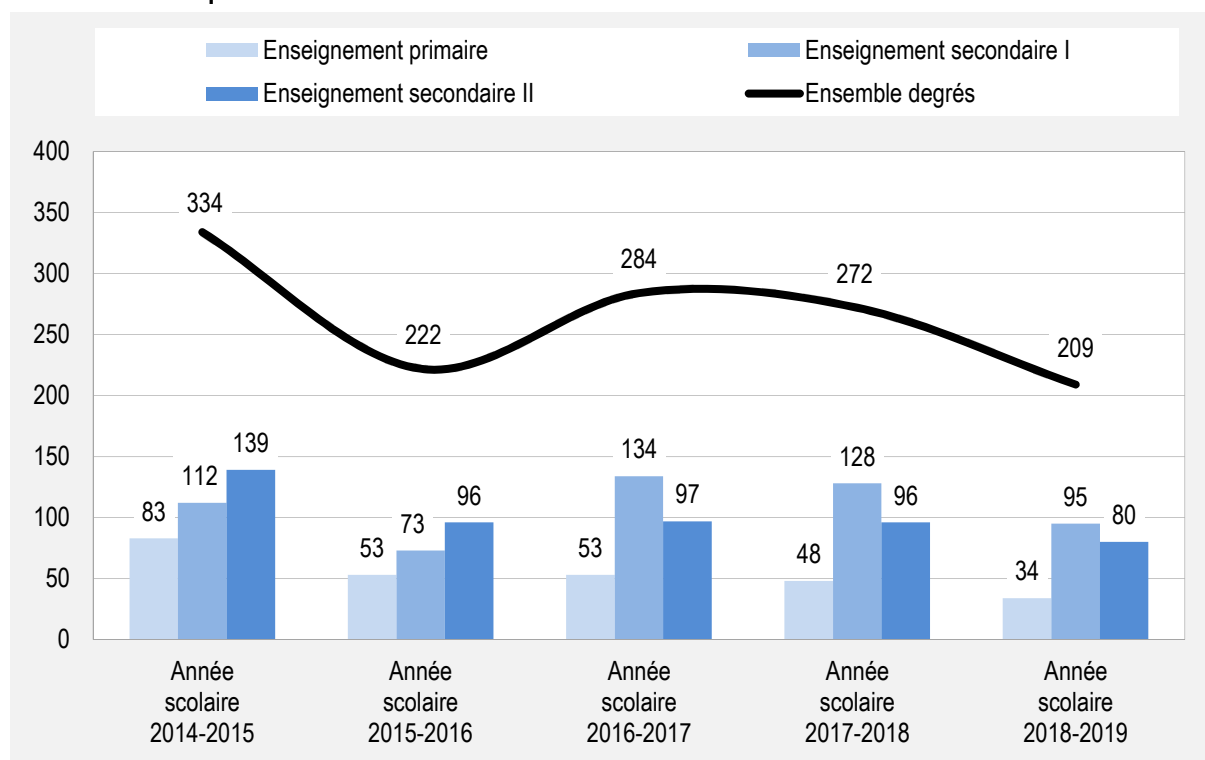
Nous proposons dans la suite un regard temporel sur les actes de violence déclarés dans les établissements publics genevois d'enseignement selon le recensement SIGNA au cours des cinq dernières années.

Nous rappelons cependant que la littérature scientifique (p. ex. Kaluszynski & Froment, 2000) appelle à la prudence en matière de suivi de la violence sur le long et court terme. Il est en effet difficile d'interpréter les résultats observés comme résultant d'une évolution réelle dans les pratiques (plus ou moins de violence à l'école) ou d'un changement du regard porté sur la violence.

### 4.1 Évolution du nombre d'incidents graves recensés

D'un point de vue quantitatif, les établissements publics de l'enseignement primaire, secondaire I et secondaire II ont déclaré, pour l'année scolaire 2018-19, la réalisation de 209 incidents graves. En nous référant aux recensements des années scolaires précédentes, nous constatons une baisse du nombre d'actes de violence recensés par les écoles au cours des cinq dernières années (*Figure 6*). Ainsi, 334 faits graves étaient signalés dans l'ensemble des écoles du canton lors de l'année scolaire 2014-15. La baisse observée correspond à une diminution de 37% entre 2014 et 2018. Cette évolution est par ailleurs davantage observée dans les degrés du primaire et du secondaire II.

**Figure 6. Évolution du nombre d'incidents graves recensés dans les écoles au cours des cinq dernières années**



Source : SRED/Recensement SIGNA

## 4.2 Évolution de la nature des incidents

La majorité des incidents graves recensés dans les écoles au cours des cinq dernières années correspond à un préjudice porté directement à une personne physique (atteinte à autrui) : ils représentent selon les années entre 55% et 67% des signalements (Figure 7).

Figure 7. Évolution de la nature des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2014-2015	Année scolaire 2015-2016	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019
	334 actes recensés	222 actes recensés	284 actes recensés	272 actes recensés	209 actes recensés
<b>Atteinte à autrui</b>	<b>55%</b>	<b>59%</b>	<b>67%</b>	<b>60%</b>	<b>58%</b>
Violences physiques	22%	23%	29%	30%	29%
Insultes graves	22%	24%	28%	19%	18%
Menaces graves	10%	6%	5%	10%	8%
Violences sexuelles	0.3%	1%	2%	0.4%	1%
Racket/extorsion de fonds ou tentative	-	2%	1%	-	1%
Bizutage	1%	2%	2%	1%	0.5%
<b>Atteinte aux biens</b>	<b>28%</b>	<b>23%</b>	<b>19%</b>	<b>25%</b>	<b>30%</b>
Dommages matériels/locaux	10%	7%	11%	11%	15%
Vol/tentative vol	13%	12%	5%	7%	7%
Tags	4%	3%	2%	6%	7%
Dommages aux biens personnels	1%	1%	1%	1%	1%
<b>Atteinte à la sécurité</b>	<b>7%</b>	<b>9%</b>	<b>8%</b>	<b>8%</b>	<b>9%</b>
Intrusion personnes étrangères	4%	5%	4%	4%	3%
Port d'arme	1%	-	1%	1%	3%
Jet pierres/autres projectiles	1%	2%	1%	1%	1%
Incendie ou tentative	2%	3%	3%	1%	0.5%
<b>Autres faits graves</b>	<b>9%</b>	<b>9%</b>	<b>6%</b>	<b>7%</b>	<b>4%</b>
Autres faits graves non précisés	8%	8%	3%	6%	4%
Suicide ou tentative	1%	0.5%	2%	1%	-
Trafic produits psychotropes	0.3%	0.5%	1%	0.4%	-
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SRED/Recensement SIGNA

En considérant la diversité des incidents déclarés, nous observons que les violences physiques, les violences verbales (insultes et menaces graves), les dommages causés aux matériels et locaux ainsi que les vols (y compris les tentatives) concentrent entre 70% et 80% des faits de violence en milieu scolaire. À l'inverse, plusieurs événements tel que le racket, le bizutage ou encore le trafic de produits psychotropes, probablement plus difficilement identifiables par les autorités scolaires, sont moins fréquemment signalés dans les recensements.

### 4.3 Évolution des profils des auteurs et des victimes

Les profils des auteurs et des victimes des incidents graves déclarés sont relativement stables (*Figure 8*). Les auteurs des faits de violence en milieu scolaire sont d'abord des élèves, le plus souvent de sexe masculin. Le personnel de l'école, regroupant les membres de la direction, le corps enseignant, le personnel administratif et technique ainsi que le personnel médico-psycho-social, n'est impliqué comme auteur que dans des cas rarissimes. Enfin, nous observons qu'entre 11% et 15% des incidents qui se déroulent au sein des établissements genevois sont le fait de personnes totalement extérieures à l'école. Une part relativement importante des signalements ne fournit aucune information sur l'auteur des violences.

Nous pouvons également relever certaines variations dans les profils des auteurs lors de l'année scolaire 2015-16. Les élèves sont alors plus fréquemment désignés comme auteurs des actes (79%, contre 59% à 66% selon les autres années) ; en corollaire, la part des auteurs non identifiés est moins importante cette année (10% en 2015-16).

**Figure 8. Évolution des profils des auteurs et des victimes au cours des cinq dernières années**

	Année scolaire 2014-2015 334 actes recensés	Année scolaire 2015-2016 222 actes recensés	Année scolaire 2016-2017 284 actes recensés	Année scolaire 2017-2018 272 actes recensés	Année scolaire 2018-2019 209 actes recensés
<b>Auteurs</b>					
Élèves (y compris groupes)	59%	65%	79%	66%	61%
<i>dont garçons</i>	41%	50%	62%	56%	44%
<i>dont filles</i>	12%	12%	14%	10%	11%
<i>dont genre non précisé</i>	6%	3%	3%	1%	6%
Personnel de l'école	1%	1%	-	1%	2%
Personnes extérieures à l'école	15%	11%	11%	12%	12%
Auteur non identifié	25%	23%	10%	21%	25%
<b>Victimes</b>					
Élèves (y compris groupes)	38%	44%	49%	43%	36%
<i>dont garçons</i>	22%	23%	25%	26%	19%
<i>dont filles</i>	13%	16%	20%	14%	14%
<i>dont genre non précisé</i>	3%	5%	4%	2%	4%
Personnel de l'école	35%	33%	33%	28%	32%
<i>dont hommes</i>	12%	16%	15%	14%	14%
<i>dont femmes</i>	22%	16%	18%	13%	17%
<i>dont genre non précisé</i>	1%	1%	1%	1%	1%
Personnes extérieures à l'école	4%	3%	2%	1%	3%
Biens matériels	24%	20%	16%	29%	29%

Source : SRED/Recensement SIGNA

Selon les données récoltées par le recensement SIGNA, les principales victimes des violences à l'école sont des élèves (entre 38% et 49%). Entre 28% et 35% des incidents graves sont perpétrés envers le personnel de l'école : les enseignants sont alors le plus souvent visés, indépendamment de leur genre. De même, nous pouvons constater qu'au cours des cinq dernières années les biens et matériels scolaires sont fréquemment ciblés (entre 24% et 29%).

#### 4.4 Évolution des lieux

L'enceinte de l'école, composée de ces différents lieux d'enseignement (salle de cours, ateliers, laboratoires), lieux de vie scolaire (couloirs, cours de récréation, préaux, toilettes, vestiaires, réfectoire, restaurant scolaire) et lieux d'administration (locaux administratifs, salle des maîtres), reste le principal espace de manifestation des actes violents (entre 69% et 77%, *Figure 9*). D'autres places périphériques (abords immédiats de l'école, parkings) ou environnements (trajet domicile/école, sorties scolaires) sont également rattachés à la violence en milieu scolaire.

Figure 9. Évolution des lieux de déroulement des incidents graves au cours des cinq dernières années

	Année scolaire 2014-2015	Année scolaire 2015-2016	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019
	334 actes recensés	222 actes recensés	284 actes recensés	272 actes recensés	209 actes recensés
Enceinte de l'école	76%	69%	75%	77%	71%
<i>dont lieux d'enseignement</i>	32%	37%	36%	28%	29%
<i>dont lieux de vie scolaire</i>	40%	29%	36%	45%	40%
<i>dont lieux de l'administration scolaire</i>	4%	3%	3%	4%	2%
Abords de l'école	18%	23%	13%	17%	18%
Trajet école / domicile	1%	1%	2%	1%	3%
Sorties scolaires	1%	2%	2%	-	0.5%
Lieu non précisé	4%	5%	7%	5%	7%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

Source : SRED/Recensement SIGNA

#### 4.5 Évolution des suites données sur le plan institutionnel

Si le signalement aux instances institutionnelles des incidents survenus dans les écoles laisse entrevoir quelques variabilités selon les années (*Figure 10*), nous observons que la police représente la principale instance de dénonciation des violences (dépôt de plainte).

**Figure 10. Évolution des signalements auprès d'une instance spécifique au cours des cinq dernières années**

	<b>Année scolaire 2014-2015</b> 334 actes recensés	<b>Année scolaire 2015-2016</b> 222 actes recensés	<b>Année scolaire 2016-2017</b> 284 actes recensés	<b>Année scolaire 2017-2018</b> 272 actes recensés	<b>Année scolaire 2018-2019</b> 209 actes recensés
Aucun signalement	63%	61%	67%	71%	57%
Signalement à une ou plusieurs instances	37%	39%	33%	29%	43%
<i>dont police</i>	36%	36%	30%	26%	40%
<i>dont services de l'OEJ</i>	4%	6%	4%	3%	5%
<i>dont justice</i>	2%	4%	4%	1%	2%

N.B. Un incident grave peut donner lieu à un signalement auprès de plusieurs instances, les pourcentages des instances « police », « services de l'OEJ » et « justice » ne sont donc pas additifs.

Source : SRED/Recensement SIGNA



## Bibliographie

- Bauer, A., Soullez, C., Anton, A., Bernard, J.-M., Debarbieux, E., Forestier, A. & Martin, E. (2010). *Mission sur les violences en milieu scolaire, les sanctions et la place de la famille*. Rapport remis au ministre de l'éducation nationale. Paris.
- Carra, C. (2009). Violences à l'école élémentaire : Les difficultés de construction d'un ordre scolaire. *Questions pénales*, XXII (5), pp.1-4. CESDIP.
- Debarbieux E. (2011). *À l'école des enfants heureux... enfin presque*. Bordeaux & Paris : Observatoire international de la violence à l'école & UNICEF France.
- Debarbieux, E., Alessandrin, A., Dagorn, J. & Gaillard, O. (2018). *Les violences sexistes à l'école. Une oppression viriliste*. Observatoire européen de la violence à l'école.
- Feyfant, A. (2010). Des violences à l'école... *Dossier d'actualité de la VST*, 54. Lyon : Institut national de recherche pédagogique.
- Gros, D. (2013). L'observation des faits de violence en milieu scolaire à Genève. *Note d'information du SRED n° 56*. Genève : SRED.
- Kaiser, C.A. & De Marcellus, O. (2009). *Recensement et synthèse des recherches empiriques relatives à la violence en milieu scolaire effectuées dans des établissements genevois depuis 1998*. Genève : SRED.
- Kaluszynski, M. & Froment, J.-C. (2000). *Pratiques et politiques de gestion de la violence à l'école primaire*. Grenoble : Centre de recherche sur le politique, l'administration, la ville et le territoire / Centre d'études et de recherche sur le droit et l'administration publique.
- Vuille, M. & Gros, D. (1999). *Violence ordinaire*. Genève: SRED (Cahier n° 5).

# Annexes

## Annexe 1. Listes des choix proposés dans le recensement SIGNA

### ▪ Nature des incidents graves

Evènement
Atteinte à autrui - Bizutage
Atteinte à autrui - Insultes graves
Atteinte à autrui - Menaces graves
Atteinte à autrui - Racket ou tentative, extorsion de fonds
Atteinte à autrui - Violences physiques à caractère sexuel
Atteinte à autrui - Violences physiques avec arme ou arme par destination
Atteinte à autrui - Violences physiques sans arme
Atteinte à la sécurité - Fausse Alarme (incendie, bombe)
Atteinte à la sécurité - Incendie ou tentative d'incendie
Atteinte à la sécurité - Intrusion de personnes étrangères à l'école ou à l'établissement
Atteinte à la sécurité - Jet de pierres ou autres projectiles
Atteinte à la sécurité - Port d'arme
Atteinte aux biens - Dommages au matériel ou au locaux
Atteinte aux biens - Dommages aux biens personnels
Atteinte aux biens - Tags
Atteinte aux biens - Vol ou tentative de vol
Autres faits - Suicide ou tentative de suicide
Autres faits - Trafic de produits psychotropes
Autres faits - Trafic divers autres que de produits psychotropes (recel, ...)
Autres faits - Autres faits graves

### ▪ Auteurs et victimes

Auteurs
Élève de l'établissement
Enseignant
Famille d'élève de l'établissement
Groupe d'élèves de l'établissement
Personnel administratif, technique et d'entretien
Personnel de direction
Personnel de l'institution scolaire extérieur à l'école ou à l'établissement
Personnel médico-psycho-social
Personnes extérieures à l'école ou à l'établissement
Inconnu
Sans objet *
Autres

\* uniquement pour les victimes.



▪ **Tranche d'âge des auteurs et des victimes**

<b>Tranche d'âge</b>
Inférieur à 6 ans
De 6 à 8 ans
De 9 à 11 ans
De 12 à 14 ans
De 15 à 17 ans
18 ans et plus
Inconnu
Sans objet

▪ **Lieux**

<b>Lieux</b>
Abords immédiats de l'établissement
Atelier, laboratoire
Couloirs
Cour de récréation, préau
Installations sportives
Internat
Lieu d'accueil
Lieux de stage
Locaux administratifs
Médiathèque
Parking
Restaurant scolaire, réfectoire
Salle de cours
Salle des maîtres
Salle d'études ou permanence
Sorties scolaires
Toilettes
Trajet individuel entre école et domicile (privé ou public)
Transport scolaire
Vestiaires
Autre

**Annexe 2. Incidents graves selon le degré d'enseignement (détail)**

	Enseignement primaire		Enseignement secondaire I		Enseignement secondaire II		Ensemble des degrés	
	N	%	N	%	N	%	N	%
<b>Atteintes à autrui</b>	<b>20</b>	<b>59%</b>	<b>62</b>	<b>65%</b>	<b>39</b>	<b>49%</b>	<b>121</b>	<b>58%</b>
Violences physiques	10	29%	38	40%	12	15%	60	29%
Insultes graves	3	9%	16	17%	19	24%	38	18%
Menaces graves	5	15%	5	5%	6	8%	16	8%
Violences sexuelles	2	6%	1	1%	-	-	3	1%
Racket/extorsion de fonds ou tentative	-	-	1	1%	2	3%	3	1%
Bizutage	-	-	1	1%	-	-	1	0.5%
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>11</b>	<b>32%</b>	<b>16</b>	<b>17%</b>	<b>35</b>	<b>44%</b>	<b>62</b>	<b>30%</b>
Dommages matériels/locaux	7	21%	9	9%	15	19%	31	15%
Vol/tentative vol	-	-	4	4%	11	14%	15	7%
Tags	3	9%	3	3%	8	10%	14	7%
Dommages aux biens personnels	1	3%	-	-	1	1%	2	1%
<b>Atteintes à la sécurité</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>14</b>	<b>15%</b>	<b>4</b>	<b>5%</b>	<b>18</b>	<b>9%</b>
Intrusion personnes étrangères	-	-	4	4%	3	4%	7	3%
Port d'arme	-	-	7	7%	-	-	7	3%
Jet pierres/autres projectiles	-	-	2	2%	1	1%	3	1%
Incendie ou tentative	-	-	1	1%	-	-	1	0%
Fausse alarme (incendie, bombe)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Autres faits graves</b>	<b>3</b>	<b>9%</b>	<b>3</b>	<b>3%</b>	<b>2</b>	<b>3%</b>	<b>8</b>	<b>4%</b>
Autres faits graves non précisés	3	9%	3	3%	2	3%	8	4%
Suicide ou tentative	-	-	-	-	-	-	-	-
Trafic produits psychotropes	-	-	-	-	-	-	-	-
Trafic divers (recel, ...)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>34</b>	<b>100%</b>	<b>95</b>	<b>100%</b>	<b>80</b>	<b>100%</b>	<b>209</b>	<b>100%</b>



